

RÈGLEMENT DU TRAIL DE L'AQUEDUC 2022

ARTICLE 1 / ORGANISATION

La Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon organise un Trail **le samedi 15 et le dimanche 16 octobre 2022**.

Les points de départ et d'arrivée ainsi que la base de vie de la manifestation se situent au complexe sportif du Plan du Loup : 63 allée Alban Vistel, 69 110 Sainte-Foy-lès-Lyon.

Le Trail se décline en sept épreuves distinctes.

Trois épreuves sont chronométrées :

- Une épreuve de 42km et 1040m D+ : **“L'expédition”**, parcourant la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon et la ville de Chaponost.
- Une épreuve de 22km et 620 D+ : **“Un Indien sur l'Aqueduc”**, sur le territoire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.
- Une épreuve de 11km et 270 D+ : **“La ruée vers l'or”**, sur le territoire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Quatre autres épreuves ne sont pas chronométrées :

- Une randonnée – marche nordique, ouverte sur le parcours de 11km.
- Une épreuve de course d'orientation familiale sur le territoire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.
- Deux courses pour enfants dans l'enceinte du complexe sportif du Plan du Loup.

ARTICLE 2 / LES ÉPREUVES

2.1. Décomposition des épreuves

	42km chrono	22km chrono	11km chrono	11km rando	Course Famille	Enfant 750m	Enfant 1500m
Horaire départ	7h30	9h	10h	9h30	Libre entre 9h et 11h	15h30	16h00
Barrières horaire	Km 22,5: 10h30 Km 31,5 :11h42 Arrivée :13h05	Arrivée 13h	Arrivée 13h	Arrivée 13h	Arrivée 13h		
Matériel obligatoire	Réserve d'eau (1L) et de nourriture (2 gels /barres énergétiques lampe frontale, gobelet, épingles)	Réserve d'eau (500ml), gobelet, épingles	Épingles, gobelet	Épingles	Épingles	Épingles	Épingles

	42km chrono	22km chrono	11km chrono	11km rando	Course Famille	Enfant 750m	Enfant 1500m
Matériel conseillé	téléphone portable, veste imperméable, couverture de survie, sifflet	téléphone portable, veste imperméable, couverture de survie, sifflet	téléphone portable	téléphone portable	téléphone portable	/	/

Sous réserve des mesures sanitaires applicables, les concurrents se munissent également d'un masque anti-covid.

L'utilisation des bâtons est autorisée pour les courses chronométrées sauf au départ pour des raisons de sécurité. Ils doivent être conservés par le coureur du début à la fin de l'épreuve.

2.2. Ravitaillements

Les ravitaillements prévus sont les suivants :

- Format 11 et 22km : 1 ravitaillement complet à mi-parcours + ravitaillement d'arrivée
- Format 42km : 2 ravitaillements complets (solide et liquide) + ravitaillement d'arrivée. Attention, le premier ravitaillement n'étant positionné qu'à la mi-course (km : 22), les concurrents doivent prévoir d'être en autonomie jusqu'à celui-ci mais également entre deux points de ravitaillement.

Les concurrents sont en semi-autosuffisance : ils ne doivent pas compter uniquement sur les ravitaillements ! Pour les ravitaillements en courses, les concurrents doivent être munis de leur propre gobelet (si possible réutilisable).

2.3. Parcours et modifications

Les parcours sont balisés à l'aide de rubalise, de panneaux directionnels et par un marquage au sol temporaire.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours initiaux selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires. Les horaires de départ peuvent également être modifiés. De même, pour des questions de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours ou de modifier les barrières horaires.

ARTICLE 3 / INSCRIPTIONS

3.1. Droits d'engagements

Course	11km chrono	22 km chrono	42 km chrono
Tarif période 1	9,00 €	17,00 €	36,00 €
Tarif période 2	11,00 €	20,00 €	40,00 €
Tarif période 3	13,00 €	23,00 €	44,00 €
Sur place*	15,00 €	25,00 €	50,00 €
Catégories	Année 2006 et avant	Année 2002 et avant	Année 2002 et avant

Période 1 : tarif préférentiel aux concurrents de la première édition - du 1er avril au 30 avril 2022

Période 2 : du mercredi 1er mai au 30 septembre 2022

Période 3 : du 1^{er} au 12 octobre 2022

* **Sur place : le 15 et 16 octobre 2022**, ouvert si le quota du nombre de concurrents par course n'a pas été atteint durant la période d'inscription en ligne.

Course	Course enfant 750m	Course enfant 1500m	Randonnée 11km	CO Famille
Tarif	5€ / enfants (Gratuit si parents inscrit à une course chronométrée)	5€ / enfants (Gratuit si parents inscrit à une course chronométrée)	10,00 €	10,00 €
Catégories	Années 2014 à 2016	Années 2012 et 2013	Tout public	Tout public

Les frais d'inscription liés à l'utilisation de la plateforme en ligne sont de 2€ pour le 42km et de 1€ pour toutes les autres courses. Ils sont à la charge des concurrents en complément des droits d'engagements. Ils ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement quel que soit le motif de non-participation ou d'annulation de la course.

Les droits d'engagement comprennent l'inscription, les ravitaillements, un lot de participation et/ou un lot finisher pour les courses chronométrées.

3.2. Nombre d'engagements

Pour des questions de sécurité et d'organisation (contraintes sanitaires en particulier), le nombre de concurrents est limité :

Course	11km chrono	22 km chrono	42 km chrono	Course enfant 750m	Course enfant 1500m	Randonnée 11km	CO Famille
Nombre de participants maximum	500	350	150	100	100	200	50 familles (*)

(*) Pour les questions de sécurité, le nombre maximal est estimé à 200 participants.

L'organisation se réserve le droit d'inviter un certain nombre de concurrents. Des dossards sont en particulier réservés par l'organisateur aux partenaires mais également aux concurrents dont la côte ITRA est supérieure à 650 chez les dames et 750 chez les hommes.

L'inscription implique l'acceptation du règlement. Les engagements incomplets sont considérés comme nuls et sont mis en attente, au profit de dossiers complets (tout dossier incomplet le jour du Trail est considéré comme nul).

3.3. Modalités d'inscription

Les inscriptions se font via internet sur le site www.trail-de-laqueduc.fr avec paiement sécurisé en ligne jusqu'au mercredi 12 octobre 2022 à minuit. Il n'est pas prévu d'inscription sur place dans les locaux de l'organisateur : les inscriptions se font en ligne uniquement.

Si le quota du nombre de concurrents par course n'a pas été atteint durant les périodes d'inscriptions en ligne, des inscriptions physiques sur place peuvent être enregistrées le samedi 15 octobre de 14h à 18h et le dimanche 16 octobre de 6h30 à 9h30 au Gymnase du Plan du Loup, Allée Alban Vistel, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon, paiement en espèce et en chèque uniquement.

En cas de renforcement des règles sanitaires, de survenance de symptômes évoquant la COVID 19 ou d'atteinte du nombre maximum d'inscription au 15 octobre, l'organisateur s'autorise à ne pas faire d'inscription sur place la veille de la course.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne est reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement peut être disqualifiée. Le dossard doit être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

3.4. Retrait des dossards

AUCUN CERTIFICAT MÉDICAL NE SERA ACCEPTE AU RETRAIT DU DOSSARD

AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER EN LIGNE COMPLET

Le retrait des dossards se fait sur place, au Gymnase du Plan du Loup, Allée Alban Vistel, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon, le samedi 15 octobre de 14h à 18h ou le dimanche matin à partir de 6h30 et jusqu'à 15 minutes avant le départ des courses. Les épingles ne sont pas fournies.

La remise des dossards est nominative. En fonction du contexte sanitaire, elle peut-être soumise à la présentation du passe sanitaire/vaccinale et le cas échéant d'une pièce d'identité. Aucune remise des dossards pour un tiers n'est effectuée.

ARTICLE 4 / CLASSEMENT – CHRONOMÉTRAGE – RÉCOMPENSES

4.1. Classement et chronométrage des courses concernées

Le chronométrage est assuré par la société YAKA Events via des transducteurs électroniques placés sur les dossards. Un dossard ne correspondant pas à l'identité du porteur entraîne automatiquement la disqualification du concurrent.

Le classement se fait au temps.

Rappel : le temps est calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, avec ajout d'éventuelles pénalités en cas de points de contrôle non validés. Le dossard est « scanné » en différents point de la course, il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

CONTRÔLES : Le dossard doit être entièrement visible tout au long de la course. Le matériel obligatoire peut être contrôlé et fait l'objet d'une pénalité de 10 minutes par matériel manquant. Les concurrents se doivent d'écouter et respecter les consignes qui leur sont données par les membres de l'organisation (signaleurs, commissaires...), leur non-respect peut entraîner une pénalité en temps (10 minutes) ou une disqualification.

BARRIÈRES HORAIRES : Afin de pouvoir assurer la sécurité des concurrents tout au long du parcours, des barrières horaires sont appliquées pour la course du 42 km "**L'expédition**" tel que précisé dans le tableau ci-dessus. Les concurrents qui arrivent aux point de contrôle en dehors de ces barrières horaires ne peuvent pas continuer la course. Ils doivent remettre leurs dossards à l'organisation et regagner le départ par leurs propres moyens. Ils ne peuvent pas être classés.

ABANDONS : Tout abandon doit être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard et la puce sont remis au responsable du poste pour être restitué à l'équipe de chronométrage.

RÉCLAMATIONS : Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

4.2. Récompenses

Des trophées et des lots sont remis selon le classement scratch et pour le premier par catégorie selon le tableau ci-dessous.

Un classement « famille » récompense la meilleure famille au cumul des trois meilleurs temps pour la course de 11km.

Un classement « entreprise » récompense la meilleure entreprise au cumul des trois meilleurs temps pour la course de 22km.

Aucune prime n'est remise. La présence des participants récompensés est obligatoire.

Le protocole de remise des prix est limité aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes toutes catégories (classement scratch) de chaque course ainsi qu'au premier par catégories tel que défini dans le tableau suivant.

	Scratch	Cadet	Junior	Espoir	Sénior-M0	M1-M2	M3-M4	M5-M6	M7-M8
11km	3 premiers Hommes /Femmes	1 ^{er} Homme 1 ^{ère} Femme							
22km	3 premiers Hommes /Femmes	/	/	1 ^{er} Homme 1 ^{ère} Femme					
42km	3 premiers Hommes /Femmes	/	/	1 ^{er} Homme 1 ^{ère} Femme					

ARTICLE 5 / ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Une demande d'annulation et de remboursement n'est possible que si la demande est faite au plus tard 10 jours avant la manifestation et sur présentation d'un justificatif (médical contre indiquant la participation à la course). Passé ce délai, aucun remboursement ne peut être demandé et n'est autorisé.

Il en est de même pour les demandes de changement de course. Elles ne peuvent par ailleurs être accordées que si le nombre de place restantes le permet. En cas de changement de format de course, aucun remboursement n'est fait.

Les concurrents ne se présentant pas à l'épreuve, quelles que soient les raisons du désistement, ne peuvent prétendre à aucune demande de remboursement des droits d'engagement, ni à aucun report d'inscription.

En cas d'annulation des épreuves par l'organisateur, pour cause sanitaire notamment, les droits d'engagements (hors frais d'inscription de 1€ à 2€ fixe) sont intégralement remboursés. Une annulation en cas de force majeure (phénomène météorologique exceptionnel ou autre) ne peut en revanche faire l'objet d'aucun remboursement.

ARTICLE 6 / CONDITIONS DE PARTICIPATION ET RESPONSABILITÉ

6.1. Conditions de participation

Les concurrents vont circuler sur des rues, routes ou chemins ouverts à la circulation.

Les concurrents ne sont pas prioritaires sur les voies ouvertes à la circulation. En conséquence, ils doivent impérativement respecter le code de la route.

Les concurrents s'engagent également à adopter une attitude respectueuse de l'environnement et des parcours qui leur sont proposés :

- Cohabiter et respecter les riverains, la population locale et les autres usagers : véhicules, randonneurs,
- Éviter le bruit excessif,
- Ne laisser aucun déchet et ne commettre aucune dégradation de toute sorte,

Tout contrevenant sera disqualifié par l'organisation.

Le présent règlement peut être complété ou soumis à des modifications et les concurrents en sont informés par mail ou par affichage le jour de l'épreuve.

Le non-respect du règlement est sanctionné, par une disqualification ou des pénalités.

Les concurrents doivent être présents au minimum 1/4 d'heure avant le départ de leur course afin d'assister au briefing précédant le départ.

Protocole COVID : l'organisation applique les mesures sanitaires en vigueur au moment de la manifestation.

6.2. Responsabilité et assurance

- L'organisation

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur qui couvre les organisateurs et les concurrents en responsabilité civile.

L'organisateur ne peut être en aucun cas tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

La signalisation mise en place pour les parcours est assurée par l'organisation depuis le départ de la course jusqu'à l'arrivée des concurrents.

- Les participants / concurrents

L'organisation attire l'attention des participants sur l'intérêt d'être couvert par une assurance individuelle accident en rapport avec la nature et la durée des épreuves. Tous les concurrents participent sous leur propre responsabilité. Les mineurs s'inscrivent avec l'accord de leur responsable légal.

Pour les courses de 11, 22 et 42 km chronométrées support d'un classement des concurrents, chaque participant doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve ou la présentation d'une licence sportive de l'année en cours de validité selon la réglementation running adoptée par le CD FFA du 26/06/2020 – Applicable au 01/11/2020 Page 11/534 – CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conserve, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Les participants s'engagent à ne procéder à aucune poursuite, que ce soit contre les propriétaires des terrains privés ou publics traversés par le tracé.

6.3. Sécurité et assistance

L'organisation se réserve le droit d'arrêter les concurrents qui ne pourraient pas continuer l'épreuve dans les conditions normales de sécurité (notamment retard trop important, conditions météorologiques défavorables, fatigue excessive...) et de modifier le parcours ou les épreuves en cas de mauvais temps ou pour des circonstances indépendantes de sa volonté (cas de force majeure notamment).

L'association des secouristes Croix Blanches de Sainte-Foy-lès-Lyon assure les premiers secours. Plusieurs postes sont prévus sur le parcours.

Chaque participant se doit de porter assistance et de signaler un concurrent en détresse à l'assistance médicale ou aux organisateurs présents sur le parcours grâce au numéro d'urgence fournis par l'organisation. Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Toute assistance extérieure est interdite pendant la course. Cependant, le dépannage entre concurrents est autorisé et vivement recommandé.

Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif en particulier pour les points suivants :

- respect du règlement
- engagement à se laisser doubler,
- engagement à aider toute personne en difficulté.
- respect des bénévoles : tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation, sous peine de sanctions ou disqualification.

En cas d'abandon, le concurrent doit informer la direction de course de son arrêt en se rendant au PC course ou poste d'assistance le plus proche. En cas d'abandon, et sauf accident ou impossibilité, les concurrents sont responsables de leur retour jusqu'au point d'arrivée.

En cas de détresse, il est indispensable d'alerter le PC sécurité au N ° **06 80 16 01 84**

ARTICLE 7 / DONNÉES PERSONNELLES

7.1. Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

7.2. Protection des données à caractère personnel

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données dite RGPD, la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon veille au respect du traitement et de la protection des données à caractère personnel concernées par l'inscription et la participation au Trail de l'Aqueduc. Elle s'engage notamment à ne traiter ces données que dans le cadre de l'évènement précité, pour les seules finalités mentionnées ci-dessus et de garantir la confidentialité des données à caractère personnel dans le respect des principes de protection des données.

CONTACTS

SERVICE DES SPORTS :
10 rue Deshay / 69110 STE FOY LES LYON
servicedessports@ville-saintefoyleslyon.fr
04 72 32 59 90